

Quand l'UGTG fait de la surenchère

ÉCRIT PAR PIERRE-EDOUARD PICORD

1 avril 2016

L'affaire UGTG/Canalsat Caraïbes a le mérite d'aborder de front un problème lancinant qui ressurgit trop souvent lorsqu'un conflit éclate dans une société où l'encadrement est majoritairement blanc. Canalsat Caraïbes n'est pas la première entreprise entraînée dans ce tourbillon. Elle ne sera pas la dernière. La pire des choses serait de nier le problème sous prétexte de bons sentiments ou pour faire bonne figure. Les entreprises d'une certaine taille sont souvent des filiales de grands groupes ou multinationales qui mettent en place des stratégies de ressources humaines qui s'élaborent au niveau national. L'un des grands classiques de ces entreprises c'est d'établir au niveau de leurs cadres un turnover sur trois ou quatre ans. C'est le cas des filiales des banques présentes en Guadeloupe, de la Générale des Eaux, filiale de Véolia etc. Les grands groupes antillais ont instauré la même méthode. Dans leur jargon, les entreprises parlent de " postes réservés au personnel détaché ". La fonction publique qui relève de l'État ne procède pas autrement. Un préfet, un procureur général, un directeur général des impôts effectue un séjour limité en Guadeloupe. Les ratiocineurs y trouveront toujours à redire. Pourquoi le directeur de la banque n'est pas Guadeloupéen ? Pourquoi y a-t-il autant de directeurs venus de l'Hexagone dans les trois ou quatre plus grands groupes Antillais ? La réponse toute trouvée c'est que les patrons ne disposent pas de toutes les compétences sur place. C'est loin d'être toujours vrai. Personne n'est dupe, d'autres motivations sont souvent à l'œuvre. Quoi qu'on dise ce n'est pas la pratique la plus choquante. La mondialisation aidant, il y aura de plus en plus de personnels qui vendront ailleurs que dans leur pays d'origine leurs compétences. Le CHU de Pointe-à-Pitre est empli de médecins de toutes les nationalités (Marocains, Haïtiens, Africains, Dominicains) etc.

Le plus détestable et le plus discriminant réside dans le montant exorbitant des salaires octroyés aux Hexagonaux, que n'obtiendra jamais un cadre guadeloupéen et encore moins les avantages de toutes sortes,

villa grand standing, voiture, billets d'avion et primes. Certaines entreprises iraient jusqu'à servir à leurs collaborateurs préférés des primes de coupure d'eau ! Au nom de quoi peut-on justifier cette différence de traitement ? Pendant longtemps, la fonction publique a fait preuve de la même discrimination. Les fonctionnaires venus de France hexagonale avaient droit à des salaires et avantages plus élevés que leurs collègues guadeloupéens qui avaient pourtant passé les mêmes examens et obtenu les mêmes diplômes. C'est de cette avanie que sont nés les fameux " 40 % de vie chère " des fonctionnaires que beaucoup trouvent aujourd'hui indécents. Signalons aussi que lorsque ce sursalaire ne profitait qu'aux Hexagonaux il n'était pas de 40 mais de 70 %. Il a fallu une longue grève suivie par l'ensemble des fonctionnaires domiens pour que soit mis fin à cette injustice. C'est peut-être le même combat, qui s'annonce difficile, qu'il faut mener dans le privé.

Dans cette " affaire Gladys Barfleur " qui oppose le syndicat UGTG et Canalsat Caraïbes, Le Courrier de Guadeloupe a enquêté pour tenter de dénouer le vrai du faux. Nous ne nous prononcerons pas sur le bien-fondé du licenciement. Nous ne sommes pas plus renseignés que ce que veulent bien nous dire les uns, et les autres. Les accusations de racisme à l'embauche sont disproportionnées. Il arrive au syndicat UGTG de poser des problèmes réels et importants qui affectent notre société. C'était le cas à propos des dysfonctionnements du CHU de Pointe-à-Pire. Il lui arrive aussi d'être dans la surenchère. Dans ce conflit le syndicat sans doute a trop forcé le trait.